

Procès-Verbal du Conseil Municipal du Lundi 18 Mai 2026.

Présents : Alain ARGILIER, Elsy ROUSSET, Jean-Marc AURES, Christine DOUTRES, Daniel PETITJEAN, Mélody QUET, Loïc MAURIN, Nicole TEISSIER, Pierre MORATI, Antoinette JOTTRAND,

Absent : Jean-Yves BOURGIER (pouvoir donné à Mme Antoinette JOTTRAND)

Secrétaire de Séance : Christine DOUTRES

Secrétaire de Mairie : Chantal PRIVAT

➤ Ordre du jour.

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 Mars 2026
- Compte rendu des diverses réunions
- Délibération : Droit d'ester en justice
- Délibération : Renouvellement de la commission des impôts directs
- Délibération : Désignation des représentants aux diverses instances de la communauté des communes
- Délibération : Plan de financement voirie 2026
- Délibération : plan de financement travaux exceptionnels de voirie suite aux inondations de décembre 2025
- Délibération : BVSM
- Mise en place d'un marché communal
- Questions diverses

➤ Déclaration préalable de Mme Jottand.

Déclaration préalable à joindre au C.R du
C.M du 18 mai 2025.

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs
les adjoints et autres membres du conseil
municipal,

Nous avons demandé par courriel le 13 mai 2026
les documents concernant le conseil municipal
afin de le préparer.

Nous n'avons pas eu de réponse à ce mail
* Nous ^{en} avons à nouveau fait la demande
le matin en mairie mais rien n'était à
disposition.

Nous le regrettons et souhaitons que cela
soit amélioré pour les prochains conseils
municipaux.

Pour cette raison, nous serons peut-être amenés
à ne pas participer à des délibérations
prévues à l'ordre du jour.

Nous vous remercions de votre attention.

Leila Johanna

Jean-Yves Baugier

pour la liste minoritaire.

Monsieur le Maire explique qu'une note explicative de synthèse n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants.

Référence : articles L.2121-10 et L. 2121-13 du code général des collectivités territoriales ; CE, 24 sept. 2003, Association Avenir d'Alet, n° 215557

Il ne sera donc pas transmis de documents type note explicative de synthèse avant les prochains Conseils Municipaux.

➤ Vote du secrétaire de séance.

Il est proposé Mme DOUTRES Christine comme secrétaire de séance.

Approuvé à 11 voix sur 11.

Vote : Pour 11/11

➤ Approbation du Conseil Municipal du 20 Mars 2026.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal a été approuvé à 11 voix sur 11.

Vote : Pour 11/11

➤ Compte rendu des réunions diverses

- **SIVU AEP de la Can de l'Hospitalet** : A compter de cette année le SIVU AEP de la Can de l'Hospitalet, est de la compétence de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes pour la commune de Vébron. Il est présidé par Monsieur Alain BARBUSSE, Adjoint au Maire de Bassurels.
- **Communauté des Communes** : Réunion d'installation du Conseil Communautaire – les informations sont sur le site de la CCGCC
- **SEMSL** : Réunion d'installation du syndicat. Monsieur Daniel GIOVANACCI est élu président, il signale qu'il ne le fera pas sur la durée du Mandat. Elsy ROUSSET est élue 4eme Vice-présidente.

Un affaissement de la déchèterie de Saint Privat de Vallongue entraine la fermeture de cette dernière et une impossibilité de porter des déchets pour la moitié de la population du secteur. Des conventions sont en cours avec l'agglo d'Alès pour certains villages. Le compte rendu sera en ligne sur le site du SMESL.

- **Réunion du Conseil d'école N°2 :**

Des essais du PPMS (Plan de mise en sécurité) ont été réalisés à l'école.

Des informations ont été fournies, à la demande de certains parents, sur le radon.

Les professeurs ont fait la liste des projets pédagogiques de l'année.

Des demandes d'aménagements/réparations ont été faits auprès de la mairie. Les employés municipaux s'en sont chargés.

- **Commission travaux** : un point a été fait sur les travaux envisagés : faits et à venir.

Appartement de l'ancienne école de Salgas rénové et mis à la location à compter du 1^{er} Mai. Des gros travaux ont été réalisés par les agents : gains financiers mais beaucoup de temps pris sur des chantiers extérieurs.

Des travaux de voiries sont en prévision mais les dates de chantiers ne sont pas connues.

Les projets du mandat :

Faire une halle sur la partie bétonnée de la place. Des réflexions sont en cours.

La réhabilitation de la Cure. (Idem : Des prises de mesure ont été réalisées puis des études seront faites).

- **Commission événements** : une liste du programme des animations mises en place par les associations est en cours.

Il est demandé aux associations de faire leur demande de matériel et d'Arrêtés Municipaux au plus tard 15 jours avant la date des événements.

La date de dépôt des demandes de subventions est au 28 février de chaque année. Toute réception de dossier au-delà de cette date n'est pas prise en compte par équité pour les associations qui respectent les consignes.

- **PCS** : le Plan Communal de sauvegarde a été remis à jour suite aux élections. C'est un document important pour la sécurité des citoyens sur la Commune. Il va être mis en page et publié au cours de l'été sur le site internet de la Mairie. (La date limite de révision est le 31 décembre 2026).



- **Réunion Syndicat Tarn Amont** : Cyanobactérie, Ambrosie et chenille processionnaire : cette réunion a permis d'informer les nouveaux membres des commissions sur les travaux programmés régulièrement par les instances représentatives de Syndicat mixte Tarn-amont. Les informations sont sur le site du Syndicat Tarn Amont

➤ **Délibération : Droit d'ester en justice – délégation au Maire.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier les articles L2122-22 et L2122-23 qui donnent au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son Mandat certaines attributions.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré il est demandé au Conseil Municipal de DÉCIDER, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante :

- D'intenter au nom de la Commune les actions en justice et de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant la juridiction administrative et devant la juridiction judiciaire dans toutes les matières (civiles, pénales, commerciales, prud'homale), en qualité de demandeur ou de défendeur, d'exercer les voies de recours, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000€.

Vote de la délégation au Maire du droit d'ester en justice : DE_049_2026

Vote : 9/11- 2 abstentions

➤ **Délibération : Renouvellement de la commission des impôts directs**

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est constituée pour notre commune (- de 2000 habitants) :

Du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la Commission : De 6 commissaires titulaires, 6 commissaires suppléants et la liste doit être faite en double sur la liste des contribuables

Présentation des noms proposés

Président de fait : Monsieur ARGILIER Alain, Maire

Titulaires

1. DOUTRES Christine
2. AURES Jean Marc
3. PETITJEAN Daniel
4. MORATI Pierre
5. TEISSIER Nicole
6. QUET Mélody
7. MAURIN Loïc
8. ROUSSET Elsy
9. JOTTRAND Antoinette
10. BOURGIER Jean Yves
11. GIBERT Dominique
12. STAGLIANO Bruno

Suppléants

1. ARNAUD Françoise
2. DUCASSE Laurent
3. MAURIN Grégory
4. BERTO Régine
5. TEISSIER Daniel
6. DOUTRES Gérard
7. HARDIT Laurent
8. LAPERROUSAZ Laurent
9. MAROT-BABILÉE Jean Etienne
10. TARDIF Delphine
11. MICHEL Laurent
12. PRIVAT Isabelle

La préfecture choisira parmi ces 24 noms, les 6 titulaires et 6 suppléants et en informera la mairie.

Vote de la Désignation des représentant de la Commission des Impôts Directs CID : DE_050_2026

Vote : 9/11- 2 Contre

➤ **Désignation des représentants aux diverses instances de la Communauté des communes Gorges Causses Cévennes et Site Natura 2000.**

Désignations :

Gestion et animations des 4 sites Natura 2000 communautaires : Mélody QUET pour le site du Causse Méjean et Pierre MORATI pour le site de la Vallée du Tarnon.

Concernant la rivière, Mme Jottrand demande la mise à jour du tableau sur l'eau que fournis l'agence Tarn Amont. Monsieur le maire lui conseille de voir directement avec eux.

Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : Alain ARGILIER et Nicole TEISSIER

Commission intercommunale des Impôts Directs : Loïc MAURIN

Constitution des commissions thématiques de travail communautaires :

Thème	Président / vice-présidents	Conseillers communautaires intéressés	Conseillers municipaux intéressés
Finances	Daniel GIOVANNACCI		Néant
Gestion des Ressources humaines	Daniel GIOVANNACCI		Néant
Politique sociales (ALSH – France services – Transports à la demande)	Alain ARGILIER		Mme JOTTRAND
Communication	Alain ARGILIER		Néant
Vie associative (subventions – évènementiels)	Alain ARGILIER		Néant
Travaux structurants	Serge GRASSET		Néant
Développement touristique durable	Alain CHMIEL		Néant

Petite enfance, parentalité & Politiques territoriales en matière de santé	Jérôme VIELLEDENT		Néant
Patrimoine	Éric DESCOTTE		Néant
Économie & Attractivité territoriales	Vincent PRATLONG		Néant
Culture	François ROUVEYROL		Néant
Agriculture, Forêt & changement climatique	Francis DURAND		Néant
Politiques du logement & du cadre de vie	Matthieu PASCUAL		Mme JOTTRAND

➤ Délibération : Plan de financement de voirie 2026

Pour l'année 2026 il est présenté un seul projet de voirie : La route de Montagut.

En effet, celle-ci est refaite tous les ans avec ajout de concassé qui est régulièrement emporté l'hiver par les pluies torrentielles. Dans un souci de sécurité des citoyens de Montagut, cette route sera rénovée sur plusieurs années avec une pose de bi-couche.

Le devis présenté est pour une longueur de 1500 ml, mais la mairie est actuellement propriétaire de 800ml uniquement. Il est bien prévu dans le devis la réfection totale de la gestion de l'évacuation des eaux de ruissellement.

Un devis rectificatif sera demandé.

Une subvention la plus élevée possible sera demandée au Conseil Départemental de la Lozère. Le maire est habilité à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette opération.

Vote de la réfection de la route de Montagut et de la demande de subvention au CD48 :

DE_051_2026 Vote : pour : 11/11

➤ Délibération – plan de financement travaux exceptionnels intempéries 2025.

Pour rappel :

La semaine du 20 au 23 décembre 2025, un événement météorologique exceptionnel a entraîné des dégâts sur la commune.

- Pour les bien assurés : la commune a été reconnue en "État de catastrophe naturelle" et les dossiers de déclaration des dégâts est pris en compte par les assurances via l'état de catastrophe naturelle.
- En ce qui concernant les biens non assurables comme les voies, et murs de soutènement des rues pour les collectivités, un dossier de demande de Dotation de Solidarité liée aux événements climatiques a été déposé. Ce dossier a été accepté pour 2 voiries communales : Lou Sourel et la rue du Pont (vers l'Isolette)

Une commission de contrôle de la Préfecture est passé pour vérifier les dégâts et voir si les devis proposés sont cohérents avec les travaux.

Pour la Rue Lou Sourel, le devis de Monsieur Chapelle de 28080.67 € a été validé par le contrôle.

Pour la Rue du Pont, le devis de Lozère ingénierie a été refusé et les travaux proposés aussi. Une autre demande de travaux et de devis a été faite. Le Devis de M Meynadier Kevin est proposé pour un montant de 56 408.00 € et un de Monsieur Rouvière pour un montant de 10 476€. Un 3ème devis demandé à l'entreprise Durand des Plantiers n'était pas arrivé au moment de ce Conseil Municipal.

Les deux devis ne présentent pas les mêmes travaux ni les mêmes finitions.

L'état va donc donner une enveloppe pour une aide de solidarité qui sera connu lorsque tous les dossiers des communes de Lozère auront été récupérés.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider les devis choisis pour les travaux et d'accepter de demander une aide de Solidarité intempéries

Les devis choisis sont

Rue Lou Sourel : Monsieur Chapelle 28080.67 €

Rue du Pont Monsieur Kevin Meynadier : 56 408.00 €

Et le Conseil Municipal valide l'envoi du dossier de demande d'aide de solidarité intempéries à l'état et habilite Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour ce dossier.

Vote du choix des devis et de la demande d'aide de solidarité Intempéries : DE_052_2026

Vote : pour : 11/11

➤ Délibération – Vente BVSM.

Il est proposé à la vente deux parcelles de BVSM.

La parcelle C170 et C172

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal propose de les attribuer à Monsieur Christophe BOISSIER qui les entretiens depuis plus de 30 ans.

Le prix proposé est de 50 € par parcelle soit un total de 100 €.

Le prix est estimé par la SAFER.

Vote de la proposition de Vente d'un BVSM : DE_053_2026

Vote : 9 /11 et 2 abstentions

➤ Mise en place d'un marché communal.

A compter du 1er juin 2026, le marché deviendra communal.

Les inscriptions des chalands doivent se faire en envoyant une demande auprès de la mairie et les documents à fournir sont : une attestation d'assurance et une attestation d'inscription à la chambre des métiers ou de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou de la Chambre d'Agriculture.

La participation est de 15 € par saison et le paiement se fera par chèque uniquement.

Deux référents sont désignés pour le marché : Laetitia BOUGATTOUCHA et

Mme Antoinette Jottrand. Cette dernière propose de faire un planning pour que chaque samedi de la saison, une personne du Conseil Municipal aille placer les chalands. Les conseillers pensent qu'il n'est pas nécessaire de mobiliser un conseiller tous les samedis.

Il a été rappelé aux chalands de ne pas venir avec des chiens afin d'éviter les bagarres trop fréquentes ainsi que les crottes sur la place qui ne sont pas ramassées.

De plus, il est demandé aux chalands de bien vouloir prendre en compte les animations des associations qui sont prévues sur la place le samedi et éventuellement de se regrouper d'un côté de la place pour partager l'espace ce jour-là.

Mme Antoinette Jottrand se propose d'être la référente Mairie pour faire le lien entre les référents Marchés et la Mairie à compter du 1er juin 2026.

Un barnum sera installé de juillet à septembre et permettra aux chalands de s'installer dessous lorsqu'il y a trop de soleil ou en cas de mauvais temps.

Un projet est à l'étude pour mettre une halle sur la partie bétonnée de la place. Elle permettra de faire les manifestations culturelles, sportives ainsi que le marché sous une structure permanente. Elle sera en bois et une étude sera faite pour qu'elle soit intégrée dans l'environnement de la place.

Des propositions seront présentées aux habitants de la commune lorsque le projet sera avancé afin d'avoir leur avis.

➤ Questions diverses

- Prise de photos pour les élus afin de mettre à jour le site internet de la Commune.
- Proposition d'achat de 5 calculettes pour les enfants qui partent au collège l'an prochain. La référence a été demandée au professeur de Mathématiques du Collège de Florac.
- Pourquoi les vieux frigos n'ont pas été débarrassés devant l'atelier : ces frigos sont des frigos de professionnels et toutes les déchetteries ne les prennent pas. Il faut payer une ouverture de compte de 500 € puis des frais de 250 € pour faire enlever les frigos par environnement 48. Cela sera fait en fonction du budget.
- Demande si la maison Ventress peut être ouverte à d'autre praticien ? Oui il est possible de faire des conventions avec d'autres praticiens ; ils doivent être déclarés en tant que praticiens médicaux et avoir les diplômes requis pour pouvoir exercer. Une attestation d'assurance est aussi demandée.



- Mme Antoinette Jottrand intervient au nom du collectif citoyen pour dire que le souci sur la commune est le logement. Elle propose de faire un inventaire des maisons secondaires et du potentiel locatif dans la commune afin d'essayer de trouver des logements privés à louer. Monsieur le Maire et les conseillers municipaux ne souhaitent pas que cet inventaire soit fait ni au nom de la mairie ni pour la mairie.

Le Conseil Municipal se termine à 20h30